

Offrir un soutien concerté afin de poser les gestes les plus appropriés pour chaque dimension de la vie de la personne aînée (ex. : habitation, santé, alimentation, vie amoureuse et familiale, etc.), toujours en respectant les choix de cette dernière. Un soutien concerté ou une pratique collaborative est un « processus dynamique d'interactions sous forme d'échange d'information, d'éducation et de prises de décisions ». En d'autres mots, cela signifie que les intervenants, mais aussi l'entourage de la personne aînée, doivent travailler ensemble pour offrir les meilleurs soins et services à la personne aînée, les plus adaptés à ses besoins, à sa condition et à ses choix. Ces échanges de savoirs et d'informations permettent d'assurer que les actions entreprises se font dans le respect de la singularité de la personne.

## **Exemples:**

- -S'assurer que les informations pertinentes sont communiquées entre les personnes qui ont à intervenir auprès de la personne aînée, par exemple, lors de changements de quart de travail en CHSLD.
- -Soutenir l'entourage qui intervient auprès de la personne aînée, notamment les proches aidants (reconnaissance, formation, etc.).
- -Effectuer le recensement des personnes en situation de vulnérabilité dans les municipalités.

Source: Ministère de la Famille - Secrétariat aux aînés. (2017). Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2017-2022.